

Stationnements autorisés en période hivernale



Stationnements autorisés en période hivernale

Stationnements autorisés en période hivernale (véhicules électriques seulement)

Renseignements cartographiques

Les renseignements cartographiques demeurent la propriété exclusive de la Ville de Nicolet. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. Ces données ne peuvent en aucun cas être utilisées pour la conception de projet. La Ville de Nicolet se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. L'information présente ici l'est à titre indicatif uniquement et ne doit pas servir ni à la délimitation ni au positionnement de propriétés que seul un arpenteur-géomètre est habilité à faire en vertu de la loi.

Division de la Géomatique, Service des ressources matérielles et informationnelles

180, rue de Monsieur-Panet
Nicolet, Québec, J3T 1S6
Téléphone: 819 293-6901 Télécopieur: 819 293-6767
www.nicolet.ca